

Compte-rendu de la CAPD du 29 mars 2017

Le Secrétaire Général démarre la séance à 13h42, l'IA-DASEN étant absente.

1) Inscriptions sur liste d'aptitude des directeurs d'école

Réinscriptions de droit (directeurs +3ans) : Sandrine BERNARD, Eloïse DEGAINE, Audrey GUERY, Pascale JAMET, Carole LAJARIGE, Marylène LANA, Jean-Luc ROUBY.

Liste d'aptitude 2015 : Céline BONNERAT, Hélène BOTELLA, Aurélie BOUTAUD, Ghislaine CERCLAY, Fabrice COUEGNAS, Stéphanie DAVID, Bénédicte DUMET, Sylvie FICHANT, Eugénie FUSARI, Nathalie HEINZ-FAULLE, Frédérique JANOTA, Sophie JAUDOIN, Amélie LAURENT, Céline NIVERT, Marie-Claude RIDOUX, Stéphanie SAINT-PEE, Marie-Pauline VALADEAU, Céline VIEIRA DO VALE.

Liste d'aptitude 2016 : Céline BERNON, Olivia CLOT, Aude COUTURIER, Solène DIONNET, Audrey GIRARD, Claude JOUANNO, Lucie LARONZE, Paul LEFEBVRE, Virginie LESTRADE, Geneviève MAHRANE, Catherine PAQUET-TOURNIER, Alexandre REDON, Marc PATINGRE, Carole RYDER, Nadège SULPICE, Jennifer TAYSSE.

Candidats dispensés d'entretien (faisant fonction) : Adeline GAIGNE.

Candidats ayant passé l'entretien : Laëtitia BARBANCHON, Angélique BOCQUET, Marie-Claire DRUT, Bénédicte DUQUEROIX, Marc DUSSOT, Angélique PASTY, Jean-Marie RAPHANAUD, Jean SAMPIERI, Rémi SANCH, Marina TIRVEILLIOT.

Tous les candidats ont reçu un avis favorable des commissions.

Vote : Pour : 5 (administration) ; Abstention : 5 (SNUipp-FSU 23)

Sandrine Gorgeon rappelle que le SNUipp-FSU s'oppose au principe de la liste d'aptitude. Tout PE peut être directeur (pour preuve, l'administration n'hésite jamais à demander à un collègue non inscrit sur la liste d'aptitude de « faire fonction » alors qu'elle refuse d'y inscrire des personnes ayant assuré l'intérim pendant plusieurs mois!).

2) Candidatures au congé formation, à la formation CAPPEI

Le contingent pour la Creuse pour l'année 2017-2018 est de 19 mois.

6 personnels ont fait appel au congé formation pour l'année prochaine pour une durée totale de 23 mois et 28 jours. Les demandes ont toutes reçu un avis favorable des IEN.

La responsable de la DIPER indique qu'Emmanuelle Monteiro demande à écourter son congé formation de 4 mois et 14 jours. Cela laisse 14 jours qui manquent pour accepter toutes les demandes. Les départements voisins sont dans la même situation et ne peuvent donner de temps supplémentaire. Les services se sont rapprochés des candidats et ont décidé d'écourter le congé formation octroyé à Magali HOME.

Fanny TISSANDIER s'interroge sur ce choix et explique qu'il pourrait y avoir des désistements. Il serait donc dommage de pénaliser un personnel dans cette situation.

Sandrine GORGEON fait remarquer que les collègues demandent des formations pour des réorientations professionnelles, plus que pour des formations pour l'exercice du métier en lui-même, ce qui est une nouveauté qui doit interroger. Cela représente un pour cent des personnels du département.

Le SG minore l'impact de ces demandes en expliquant que les personnels cherchent à changer de voie sans forcément changer de public.

Fabrice COUEGNAS indique qu'il existe un indicateur objectif, le bilan social, qu'il demande depuis longtemps afin de voir les transformations ou non du métier et vécues ceux qui l'exercent.

Anne BOUTAUD, Elisabeth CAILLIEZ, Magali HOME, Régine JUNCKER, Céline VIEIRA DO VALE et Jean-Pierre VIEIRA DO VALE obtiennent leur congé formation pour l'année 2017-2018 (sous réserve des 14 jours manquants).

Vote : Pour : 10 (administration + SNUipp-FSU 23)

Formation CAPPEI :

L'appel à candidatures n'a pas encore été effectué. Une réunion d'information est prévue le mardi 4 avril à 17h30 pour tous les enseignants intéressés. Marie-Noëlle BOUSSELY, directrice 1^{er} degré de l'ESPE, sera présente pour présenter la nouvelle formation.

Julien COLOMBEAU demande comment va se passer le mouvement car il n'y aura plus d'option dans le CAPPEI mais des « parcours ».

Le SG n'a pas de réponse à donner.

Julien COLOMBEAU demande un groupe de travail ou un point d'information avant l'ouverture du mouvement.

Le SG accepte la tenue de ce point d'information.

3) Demandes de travail à temps partiel

45 demandes de travail à temps partiel de droit.

50% hebdo: Claire BOULESTEIX, Jean-François BRUZAC, Amélie COUTURIER, Myriam DEPARIS-BATES, Adeline GAIGNE, Emilie GELOT.

60% hebdo : Franck BOULESTEIX

70% hebdo : Marie FAUVAUD, Damien TESSIER

80% hebdo : Céline BASTIDE, Lucie BERTHOU, Alexandra BONIGFAS, Céline BONNERAT, Anne BOUCHET-BONNAUD, Laurine BOURRAT, Pauline COLLANGE, Maud COUVE, Maire-Pierre ABRANTES, Eloïse DEGAINE, Marion DUMAS, Sabrina ELLION, Monique FARIN, Aurore FOULATIER, Aude FOURRIER, Aurélie FOUSSAT, Natacha GARREAU, Aurore GRANDET, Audrey GUERY, Elise GUICHARD, Marie-Line LANNET, Lucie LARONZE, Myrtille CLEMENT-LE FORESTIER, Amandine LONC, Aline LEMAIRE , Christelle LUGUET, Sophie MAISONNEUVE, Solen MARCHE, Aurélie MAZAUD, Aurélie MESTAT, Prisca MISSIOUX, Marie MOKHEFI, Virginie MOURET, Arnaud PALIERNE, Julie PHILIP, Khaled TLILI, Anaïs TREGAN.

37 demandes de temps partiel sur autorisation.

50% hebdo : Isabelle DOYON, Laurence GATIER, Isabelle GUERIN, Hervé JACQUEMOT, Gaëlle JOLICARD, Anne Gaëlle YVINEC.

66,67% hebdo : Elisabeth CAILLIEZ, Roland REDON

75% hebdo: Sophie FORESTIER, Cécile JAUNEREAU, Marylène LANA, Aurélie LE BRAS, Hélène LEFORT, Nelly MOLET, Isabelle NEYRAT, Marilou PARENT

78,13% hebdo : Noëla BERTHOLET-LEGROS, Alexandra CHIROL, Charlène FIDANZI, Sabine OLMOS, Sabrina SAINSON, Fabienne SAVIGNON, Marion VERGUET

79,17% hebdo : Fanny BARANOWSKI, Mélanie CANO, Stéphanie DETOUR

79,50% hebdo : Vanessa VERGEON

80% annualisé : Marie-Claude BIGOURET

80,21% hebdo : Marie-Christine MARTIN, Valérie RIBAUT

81,25% hebdo : Nadine CHICAUD, Catherine DE MOLLERAT DU JEU, Bénédicte DUQUEROIX, Catherine FREDON, Céline GUICHARD-LEGRAND, Alexandra MALETERRE, Céline NIVERT, Gwladys PALIN

12 réintégrations à temps plein : Laure BEURGUET, Laurent CASSIER, Cyrielle CROUTEIX, Annabelle DEVAUCHELLE, Bénédicte DUMET, Germain DURAND, Alain FAVIERE, Audrey GIRARD, Laëtitia LASFARGEAS, Lucie MERCIER, Yoan MOURET, Georgette MOUTAUD

Seules les personnes demandant un temps partiel pour la première fois ont passé un entretien soit 4 personnes cette année.

Sandrine GORGEON fait remarquer le nombre de temps partiels important tous les ans ce qui pourrait nous amener à nous poser des questions sur le métier, les changements qui contraignent les personnels à demander ce type d'aménagement. Fabrice COUEGNAS redemande le bilan social qui permettrait d'objectiver les raisons des collègues comparées à l'Académie et au territoire. Fanny TISSANDIER indique qu'il y a de multiples facteurs mais que les rythmes scolaires restent un facteur prédominant dans le département.

Toutes les demandes de temps partiel sur autorisation sont accordées, conformément à ce qui avait été dit au groupe de travail académique par le secrétaire général du Rectorat de Limoges.

Fabrice COUEGNAS remarque que l'acceptation des temps partiels est une bonne chose pour le département et pour les personnels et que cela évite certainement de se priver plus longuement des collègues. Il indique que le temps partiel répond à des besoins et que ces aménagements sont d'autant plus nécessaires avec l'allongement des carrières.

Vote : Pour : 10 (administration + SNUipp-FSU 23)

4) Demandes de nomination à titre définitif sur poste antérieurement vacant

2 personnes sont susceptibles de bénéficier de cette mesure. Une seule accepte.

Floriane POLLI est nommé à titre définitif sur le poste de brigade congés de Chénérailles élémentaire, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2016.

Vote : Pour : 10 (administration + SNUipp-FSU 23)

5) Préparation du mouvement départemental

Deux demandes de renonciation de poste à titre définitif : Anne-Lyse DARDEAU (SEGPA Martin Nadaud Guéret) et Caroline MEILLAT (St Maurice la Souterraine).

Ces postes seront donc vacants au premier mouvement.

Le SG donne le calendrier prévisionnel :

- Du 7 avril au 9 mai ouverture du serveur
- 2 mai : candidatures Postes à Responsabilités Particulières (PRP)

- du 9 mai au 15 mai : entretiens PRP
- 6 juin : CAPD 1^{er} mouvement
- stagiaires CAPPEI
- du 6 au 12 juin : mises en situation
- 14 juin : résultats des mises en situation
- Du 22 au 27 juin mouvement réservé T1 et 2^{ème} mouvement
- 3 juillet : CAPD 2^{ème} mouvement

Fabrice COUEGNAS demande ce qu'il est prévu de faire concernant le solde prévu par le Rectorat (soit -6 personnels à la rentrée). Pour rappel l'année dernière le Rectorat prévoyait +7 et la Creuse avait 5 postes vacants à la rentrée. On peut se demander ce qui va arriver avec une prévision à -6...

Fanny TISSANDIER demande que le calendrier des INEAT/EXEAT soit très précoce afin de faire entrer un maximum de personnels pour anticiper ce déficit, notamment pour pouvoir les prononcer à la CAPD du 6 juin.

Sandrine GORGEON demande comment va être labellisé le poste pour l'école de St Fiel.

Les représentants de l'administration ne sont pas en capacité de donner une réponse dans l'immédiat.

Fabrice COUEGNAS demande, comme pour la carte scolaire, et en accord avec les personnels et la mairie, que ce soit un poste d'adjoint en maternelle qui soit ouvert.

Sandrine GORGEON demande quand seront connus les résultats du CAPA-SH.

La responsable de la DIPER indique que les résultats paraîtront avant le 6 juin, jour de la CAPD.

Fanny TISSANDIER demande quelle est la politique pour le mouvement des T1 et le mouvement des PESA.

La responsable de la DIPER indique qu'il n'y a pas eu de changement pour les PESA dans la demande académique : ils seront en classe les lundi et mardi, dans deux classes différentes.

Fanny TISSANDIER demande que l'information soit faite aux "accueillants" (directeurs et temps partiels) afin de candidater pour l'accueil des PESA. Fabrice COUEGNAS indique que ce serait un engagement positif à travers le volontariat des personnels.

Le SG indique que l'administration réfléchira à la possibilité d'effectuer un appel à candidatures.

La responsable de la DIPER précise qu'il y aura une liste de postes pour les T1 en accord avec le règlement du mouvement départemental (soit des postes de TRS en priorité).

Sandrine GORGEON remarque que les PESA n'ont pas de note, que beaucoup sont en retard de notation, que les nouvelles modalités d'inspection ne renvoient plus à une note, que certains collègues ont eu un entretien professionnel sans avoir de note... et demande à supprimer la note du barème.

L'administration indique qu'une réponse sera apportée rapidement, avant l'ouverture du serveur le 7 avril.

Julien COLOMBEAU demande ce qu'il est prévu pour les postes à profil sachant que la demande ministérielle est de réduire la liste des postes à profil. Il insiste sur le poste PDMQDC qui a été évoqué en CTSD comme sortant des postes à profil.

Le SG confirme la sortie du poste PDMQDC des postes à profils et la responsable de la DIPER indique qu'une réponse sera apportée plus tard pour les autres postes.

Sandrine GORGEON demande ce qu'il en est des postes ouvert et fermé à Bourgneuf.

Le SG indique qu'il y a bien une fermeture et une ouverture pour ces deux postes.

Fanny TISSANDIER demande quelles sont les conditions de perte de poste en cas de congé parental.

La DIPER indique qu'actuellement il faut que le congé soit supérieur à un an et soit connue avant l'ouverture du serveur.

Fanny TISSANDIER demande à ce que ce soit prolongé à deux ans, les nouvelles allocations étant dorénavant de 18 mois maximum.

Julien COLOMBEAU demande que la durée maximale pour conserver son poste quand on est mis en situation sur le même poste soit fixée à deux ans.

Le SG note les questions et donnera une réponse avant l'ouverture du serveur.

6) Résultats du mouvement interdépartemental (pour info)

14 sorties dont 8 pour la Haute-Vienne (Corinne ADENIS-VERGNAUD, Audrey DAVID, Cathy DELORT, Virginie DUTHEIL, Paul LEFEBVRE, Sandrine LEMETAYER, Julien RIVET, Céline ROUCHUT), 1 pour Mayotte (Pascale

Golay), 1 pour le Haut-Rhin (Lionelle KOPP), 1 pour l'Aude (Jean-Christophe MARMIGNON), 1 pour la Corrèze (Stéphanie OBELLIANNE), 1 pour la Charente (Emilie REILLES) et 1 pour la Dordogne (Céline RIEU).

13 entrées dans le département dont 3 de Seine et Marne (Céline ANDRIEUX TEISSONNIER, Olivier GIRAUDEAU, Catherine RENON), 2 de Seine St Denis (Sophie AUMAITRE, Khaled TLILI), 1 de Corrèze (Olivier CHAUPRADE), 1 de l'Indre (Magali COUTABLE), 1 de la Manche (Christine FONTVIELLE), 1 de l'Essonne (Clémence GENDRE), 2 des Bouches du Rhône (Philippe HEUDES, Chloé PATUREL), 1 de la Drôme (Hervé JACQUEMOT), 1 du Loiret (Marine REBY).

Sandrine GORGEON se félicite que les permutations aient fonctionné correctement pour la première fois depuis dix ans et montrent que le département de la Creuse est attractif contrairement à ce qui est souvent annoncé.

Fabrice COUEGNAS indique que ce flux important n'est qu'une conséquence des freins des années précédentes qui ont conduit les collègues à cumuler des barèmes très importants. Il demande à ce que soient examinées les situations des collègues qui renouvellent leur demande depuis très longtemps (certains depuis plus de 10 ans) mais sans bénéficier d'un rapprochement de conjoint donc sans avoir une augmentation de barème conséquente tous les ans. Il demande à nouveau que les INEAT-EXEAT soient prononcés dès la CAPD du 6 juin.

Le SNUipp-FSU 23 dénonce l'absence de l'IA-DASEN qui bloque toute prise de décision lors de cette instance.

7) Modification du règlement intérieur de la CAPD

L'administration demande que les questions diverses soient envoyées 5 jours avant la tenue des instances (contre 2 actuellement).

Le SNUipp-FSU23 comprend cette demande mais regrette que l'administration n'apporte pas plus de réponses pour autant (pour preuve : la CAPD de ce jour...)

Vote : Pour : 10 (administration + SNUipp-FSU 23)

8) Informations diverses

Emmanuelle MONTEIRO a demandé à écourter son congé formation et demande à ne pas reprendre son poste afin de ne pas désorganiser l'école. Elle sera affectée à titre provisoire sur un poste de brigade à St Victor en Marche.

Départs à la retraite à la rentrée 2017 : 20

Catherine BEAUDOUX, Patrice BLANCHET, Anne-Claire BROSSARD, Chantal CARRE, Patrick FOUSSADIER, Isabelle GEOFFROY, Catherine GILBERT, Elisabeth GRELAUD, Claude JOUANNO, Philippe KUTARBA, Jacques LAURENT, Pascal PARIS, Patricia PAVIOT, Yann SENCE, Jean-Michel SIMON, Ivan SMIRNOFF, Jean-François VILDAMNE, Marie-Sylvie VILDAMNE, Catherine VOLONDAT et Eric CHAZAL (certifié sur un poste 1^{er} degré)

Détachements 2017-2018 : 11

Marie-Anne ALLAIN, Antoine ARTUR, Philippe BAYOL, Eric CARRIOU, Guillaume CLAVE, Philippe CRASSOUS, Estelle FURET, Isabelle GIRDAL-LATOUR, Sylvie MALEON, Isabelle POUZAUD, Nicole ROUSSEAU-SOUPLET
Intégration autre ministère : Christine DUVIEUSART

Vote : Pour : 10 (administration + SNUipp-FSU 23)

Disponibilités 2017-2018 : 17

Nicolas ALAMARGUY, Marie-Agnès BERNIGUET, Caroline BRUCHET, Elodie COTET, Alain FAVIERE, Caroline GENTY, Valérie GRAEBLING, Marie-Alice JARMUSZEWICZ, Eric JEANSANNETAS, Anita LAVIGNE, Christophe LAUTREDOU, Evelyne LEJAY, Lucie MERCIER, Fanny RATIE, Elise SERRAILLE, Isabelle SIART-COMELERA, Maxime SOUTIF.

Cela libère 3 postes pour le mouvement : Ajain BM, Aubusson Villeneuve, Guéret Macé maternelle BM

Vote : Pour : 10 (administration + SNUipp-FSU 23)

9) Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU 23

- Décharges de direction : Nous souhaitons avoir un point sur les décharges de direction des écoles de une, deux et trois classes, ainsi qu'une prévision des décharges pour les écoles à une classe pour la période 5.

Le SG donne les chiffres pour les écoles à une classe : 67,5 journées effectuées dont 35,5 à Aubusson 25,5 à Guéret I et 4,5 à Guéret II. La DIPER indique qu'il y a des écoles qui ne veulent pas de décharges dans la période actuelle et souhaitent attendre la période 5.

Fabrice COUEGNAS indique que les textes stipulent deux périodes de prédilection, la première et la dernière.

Fanny TISSANDIER précise que les demandes institutionnelles sont les mêmes pour toutes les écoles

Ecoles à 2 et 3 classes : 14 jours ont été reportés dont 8 régularisés.

- Frais de déplacement et indemnités de formation : *Nous souhaitons savoir où en sont les versements des frais de déplacement pour les personnels itinérants, les représentants des personnels et pour les personnels en formation continue, ainsi que les versements des indemnités de formation pour les stagiaires, pour 2015-2016 et 2016-2017.* La responsable de la DIPER indique que les versements ont été faits pour les personnels itinérants ainsi que pour les stagiaires. Pour ce qui est de GAIA elle fera un point pour connaître l'état.

Nous souhaiterions également avoir un éclaircissement concernant le versement de l'ISSR en cas de déplacements multiples dans une même journée. Combien de personnels remplaçants sont concernés par ces déplacements multiples ?

Le SG indique que le déplacement "le plus profitable" à l'agent est pris en compte seulement selon une note de la DGRH.

Fabrice COUEGNAS regrette que la méthode du circuit (prendre tous les déplacements en compte et diviser par 2) ne soit plus en place pour le calcul de l'ISSR. Fanny TISSANDIER demande comment peut être récupéré le temps de trajet entre les écoles sur le temps de midi.

La responsable de la DIPER indique qu'elle se tournera vers le Ministère pour avoir un avis juridique sur la question car le déplacement n'est pas dans les Obligations Règlementaires de Service.

Fabrice COUEGNAS indique que si la réponse est de ne pas rembourser les kilomètres et de ne pas prendre en compte le temps de déplacement, la consigne syndicale sera toute trouvée : on ne se déplace plus en dehors de nos ORS !

- Remplacement : *Nous souhaitons avoir un bilan des absences non remplacées pour les 3 premières périodes.*

Le SG donne les chiffres : 837 jours non remplacés et 435 jours non remplacés en formation à la date du 27 mars soit 1322 jours.

Fabrice COUEGNAS indique que c'est un malheureux record pour le département.

Nous souhaitons un point sur les brigades mobiles : qui est en poste jusqu'à la fin de l'année ? qui assure des missions de TRS ?

Le SG indique que 21 enseignants sont sur des postes à l'année, et 7 brigades occupent ou ont occupé des missions de TRS.

Julien COLOMBEAU fait remarquer que c'est la moitié de la brigade qui est donc occupée jusqu'à la fin de l'année. Ils ne sont donc plus disponibles pour les remplacements quotidiens.

- Contractuels : *Nous souhaitons un point sur les contrats de contractuels signés ainsi que sur l'accompagnement proposé et les affectations.*

Julien COLOMBEAU demande pourquoi les contrats s'arrêtent au 30 juin. Fanny TISSANDIER indique que la circulaire du 20 mars 2017 est claire sur ce point, les contrats sont conclus jusqu'à « la fin des dates des besoins ». Fabrice COUEGNAS ajoute que l'affichage est très négatif envers les élèves, les parents et les élus de terminer ces contrats avant la fin de l'année scolaire. Cela empêche aussi les écoles de prévoir leur fin d'année sereinement. Sandrine GORGEON demande quel est le suivi.

L'IEN d'Aubusson indique qu'ils sont suivis par les conseillers pédagogiques, qu'un tuilage a eu lieu mais pas pour tous les personnels.

- Données statistiques hommes/femmes : *nous souhaitons pouvoir faire un état des lieux objectif sur les inégalités hommes-femmes conformément à la Circulaire Fonction Publique du 22 décembre 2016. La demande est détaillée dans un courrier joint.*

Le SG indique qu'il n'a aucune statistique à fournir à ce jour.

Fabrice COUEGNAS précise que c'est d'abord une obligation légale et qu'ensuite cela pourrait mettre à jour des inégalités faciles à résorber en termes d'avancement ou de déroulement de carrière par exemple.

- Débuts de carrière : *Nous souhaiterions avoir des éléments statistiques sur les personnels en début de carrière depuis 2012 notamment sur les démissions, les disponibilités, les temps partiels, les titulaires d'un poste, les mutations. Ces données statistiques pourront servir à établir un état des lieux objectif de l'entrée dans le métier et des besoins en accompagnement/formation lors de cette entrée.*

Le SG indique qu'il n'a aucune statistique à fournir à ce jour. La question sera posée au service informatique.

Cette CAPD s'est déroulée dans un climat plus serein. Même si peu de réponses ont été apportées, les échanges sont restés cordiaux...

Fin de la CAPD à 17h45.